

BNP Paribas Fortis Funding émet un titre de créance structuré: DUO COUPON PLUS NOTE 7



Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Titre de créance structuré



6 mois pour la moitié du capital
6,5 ans pour l'autre moitié



Droit au remboursement de 50% de la valeur nominale le 25.07.2011 et des 50% restants le 24.07.2017



1 coupon fixe
6 coupons variables



Profil conservateur à neutre

Le produit qui vous est proposé est un instrument de dette. En souscrivant à cet instrument, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous payer des montants définis en fonction de la performance d'un panier de 20 actions internationales et à rembourser au minimum le capital à l'échéance finale. En cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur et du garant, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre le montant investi.

Cet instrument s'adresse aux investisseurs qui sont en mesure d'évaluer, au regard de leurs connaissances et expérience, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe (notamment une familiarisation avec les actions du panier et les taux d'intérêt).

Vous disposez d'un capital dont vous aimeriez placer

- ✓ une partie à très court terme à des conditions attrayantes, et
- ✓ l'autre, à plus long terme avec la volonté qu'elle vous procure un coupon régulier et potentiellement élevé.

Ne vous cassez pas la tête à chercher deux placements distincts. Optez pour un seul et même investissement: la DUO COUPON PLUS NOTE 7, émise par BNP Paribas Fortis Funding.

Chronologie d'un investissement unique

25 juillet 2011	Après 6 mois seulement, vous avez droit <ul style="list-style-type: none">• au remboursement de 50% de la valeur nominale* et• à un coupon de 4% (taux brut sur base annuelle) calculé sur cette partie du capital et sur 6 mois.
24 janvier 2012 24 janvier 2013 24 janvier 2014 26 janvier 2015 25 janvier 2016	A chacune de ces cinq dates, vous avez droit à un coupon compris entre 1% et 7% (brut), calculé sur la seconde moitié du capital. Le montant du coupon sera déterminé par l'évolution d'un panier de 20 actions internationales (voir "Calcul des coupons variables" ci-dessous). Vous trouverez la liste des 20 actions internationales dans les Final Terms (document disponible dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions).
24 juillet 2017	A l'échéance finale, vous avez droit <ul style="list-style-type: none">• au remboursement des 50% restants de la valeur nominale* et• à un dernier coupon compris entre 1% et 7% (brut), calculé sur cette partie du capital (voir "Calcul des coupons variables" ci-dessous).

* Sauf en cas de défaut de l'émetteur ou du garant.

Calcul des coupons variables

Chacun des 6 coupons variables, calculés sur la seconde moitié du capital, sera compris entre un minimum de 1% (brut) et un maximum de 7% (brut) en fonction de l'évolution d'un panier constitué, à parts égales, de 20 actions internationales.

Le montant de chaque coupon sera déterminé par l'évolution des actions par rapport à leur valeur initiale, fixée une fois pour toutes à l'émission.

- Si une action est restée stable ou a progressé, on lui attribue d'office une hausse de 7%.
- Si une action a reculé, sa baisse n'est prise en considération que jusqu'à -25%.

L'évolution du panier sera égale à la moyenne des 20 performances ainsi retenues et déterminera le montant du coupon distribué.



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente applicables à cette émission sont reprises dans le Prospectus (voir au verso).

La période de souscription court du 15 décembre 2010 à 9 h au 14 janvier 2011 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus.

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



via **Phone banking** (au 02 433 40 32)



via **PC banking** et sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions



Principales caractéristiques de cette émission



Description

Emetteur: BNP Paribas Fortis Funding, filiale de Fortis Banque SA.

Garant: Fortis Banque SA.

Rating (et perspective) du garant: A1 (stable) chez Moody's, AA (négative) chez Standard & Poor's, A+ (stable) chez Fitch.

La signification de ce rating et de cette perspective est reprise dans le Prospectus (voir ci-après).

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 100 millions EUR.
- ISIN: XS0563459220 - Série 681.
- Titres de créance structurés non subordonnés, scripturalisés représentés par un titre collectif, régis par le droit anglais.
- Cotation: Bourse de Luxembourg (voir "Risque" ci-dessous, et notamment le risque de liquidité).



Profil d'investisseur

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces titres de créance structurés sont destinés à l'investisseur présentant un profil de risque **conservateur à neutre**. Ils peuvent néanmoins convenir pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil. Plus d'informations sur les profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Plan par étapes.

Il est recommandé aux investisseurs de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière. En cas de doute, ils sont invités à consulter un conseiller en placements BNP Paribas Fortis.



Durée

Date d'émission et de paiement: 24 janvier 2011.

Durée et prix de remboursement

- Droit au remboursement de 50% de la valeur nominale, le 25 juillet 2011, soit après 6 mois (sauf en cas de défaut de l'émetteur ou du garant).
- Droit au remboursement des 50% restants de la valeur nominale, le 24 juillet 2017, soit après 6 ans et demi (sauf en cas de défaut de l'émetteur ou du garant).



Rendement

- **Premier coupon fixe de 4% (taux brut sur base annuelle)**, calculé sur 50% de la valeur nominale et sur 6 mois.
- **Six coupons variables, compris entre un minimum de 1% et un maximum de 7% (brut)** en fonction de l'évolution d'un panier de 20 actions internationales.
- Dates de distribution des coupons et mode de calcul des coupons variables: voir au recto.
- Sur base du prix d'émission, le rendement annualisé brut sera compris entre un minimum de 0,86% et un maximum de 5,97%.
- Valeur initiale des actions: cours de clôture du 5^{ème} jour ouvrable précédant le 24 janvier 2011.
- Valeurs intermédiaires et finale des actions: cours de clôture du 5^{ème} jour ouvrable précédant la date de paiement du coupon.



Frais

Prix d'émission: 101% de la valeur nominale (incluant une commission de 1%, à charge de l'investisseur particulier).

Service financier: gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.

Conservation en compte-titres: gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.



Risque

En cas de défaut de l'émetteur ou du garant, le détenteur de ces titres de créance structurés supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance. Par ailleurs, le cours de ces titres de créance structurés peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt, l'évolution des actions du panier et la volatilité des marchés.

Rien ne garantit en outre le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces titres de créance structurés. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ils pourront y être négociés. L'investisseur qui voudrait les vendre avant leur échéance devra donc les vendre au prix du marché. Celui-ci pourra être inférieur à la valeur nominale. Avant de souscrire, nous invitons les investisseurs à lire attentivement le prospectus de base et les Final Terms, et à considérer la décision d'investir à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques".

Il leur est aussi recommandé de consulter notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > MiFID.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique: Les revenus de titres de créance étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%.

Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB): pas de TOB sur le marché primaire; TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).



Documentation

Le prospectus de base daté du 17 juin 2010 et son supplément daté du 26 octobre 2010, approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg, ainsi que les Final Terms datées du 14 décembre 2010, documents rédigés en anglais et constituant ensemble le "Prospectus", sont à disposition aux guichets de toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au 02 433 40 32 ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions.

Un résumé en français du prospectus de base est également disponible.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produit et distribué par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque SA ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque SA ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient de l'utilisation de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.